

Communiqué de presse



Sanofi finalise l'acquisition de Dynavax

Paris, le 10 février 2026. Sanofi a annoncé aujourd'hui avoir finalisé l'[acquisition de Dynavax Technologies Corporation](#) (Dynavax). L'acquisition comprend le vaccin contre l'hépatite B pour adultes de Dynavax, HEPLISAV-B, actuellement commercialisé aux États-Unis et qui se distingue par son schéma vaccinal à deux doses administrées sur un mois. Elle comprend également le vaccin candidat contre le zona de Dynavax (Z-1018), actuellement en phase 1/2 d'essais cliniques, ainsi que d'autres projets de vaccins en développement.

Cette acquisition renforce la présence de Sanofi dans le domaine de la vaccination des adultes en réunissant les vaccins de Dynavax ainsi que la portée commerciale, l'envergure mondiale et les capacités de développement de Sanofi.

L'offre publique d'achat portant sur l'ensemble des actions ordinaires en circulation de Dynavax, d'une valeur nominale de 0,001 dollar par action, a expiré une minute après 23 h 59 (heure de l'Est des États-Unis), le 9 février 2026. Le seuil minimum de validité ainsi que toutes les autres conditions de l'offre ont été satisfaits, et le 10 février 2026, Sanofi a accepté le paiement et procédera dans les meilleurs délais au règlement de l'ensemble des actions valablement apportées et non retirées.

Suite à l'acceptation des actions aux termes de l'offre, Sanofi a finalisé l'acquisition de Dynavax par la fusion d'une filiale à 100 % de Sanofi avec et dans Dynavax, conformément à l'article 251(h) de la loi générale sur les sociétés de l'État du Delaware, États-Unis, Dynavax demeurant la société survivante et devenant une filiale indirecte à 100 % de Sanofi. Dans le cadre de la fusion, toutes les actions Dynavax qui n'ont pas été valablement proposées dans l'offre publique d'achat ont été converties en droit à recevoir la même somme de 15,50 dollars par action en espèces, sans intérêts, sous réserve des retenues à la source applicables, qui aurait été versée si ces actions avaient été valablement proposées à l'offre publique d'achat. Le 10 février 2026, les actions ordinaires de Dynavax cesseront d'être négociées sur le NASDAQ Global Select Stock Market.

À propos de Sanofi

Sanofi est une entreprise biopharmaceutique qui innove en R&D et exploite l'IA à grande échelle, pour améliorer la vie des personnes et réaliser une croissance à long terme. Nous mettons à profit notre compréhension approfondie du système immunitaire pour inventer des médicaments et des vaccins qui traitent et protègent des millions de personnes à travers le monde, grâce à un pipeline innovant susceptible de bénéficier à des millions d'autres. Notre équipe est animée par un seul objectif : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des personnes. Cela nous inspire à faire progresser la recherche et à générer un impact positif pour nos collaborateurs et les communautés que nous servons, en répondant aux défis sanitaires, environnementaux et sociétaux les plus urgents de notre époque. Sanofi est cotée sur EURONEXT : SAN et NASDAQ : SNY

Relations presse

Sandrine Guendoul | +33 6 25 09 14 25 | sandrine.guendoul@sanofi.com

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Léo Le Bourhis | +33 6 75 06 43 81 | leo.lebourhis@sanofi.com

Victor Rouault | +1 617 356 4751 | victor.rouault@sanofi.com

Timothy Gilbert | +1 516 521 2929 | timothy.gilbert@sanofi.com

Léa Ubaldi | +33 6 30 19 66 46 | lea.ubaldi@sanofi.com

Ekaterina Pesheva | +1 410 926 6780 | ekaterina.pesheva@sanofi.com

Relations investisseurs

Thomas Kudsk Larsen | +44 7545 513 693 | thomas.larsen@sanofi.com

Alizé Kaisserian | +33 6 47 04 12 11 | alize.kaisserian@sanofi.com

Keita Browne | +1 781 249 1766 | keita.browne@sanofi.com
Nathalie Pham | +33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com
Nina Goworek | +1 908 569 7086 | nina.goworek@sanofi.com
Thibaud Châtelet | +33 6 80 80 89 90 | thibaud.chatelet@sanofi.com
Yun Li | +33 6 84 00 90 72 | yun.li3@sanofi.com

Déclarations prévisionnelles de Sanofi

Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations peuvent comprenant des projections et des estimations concernant le marketing et d'autres potentiels du produit, ou concernant les revenus futurs potentiels du produit, ainsi que les hypothèses sur lesquelles ces projections et estimations reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « sera », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment des actions ou retards réglementaires inattendus, ou des réglementations gouvernementales en général, qui pourraient affecter la disponibilité ou le potentiel commercial du produit ; le fait que le produit puisse ne pas rencontrer de succès commercial ; ainsi que d'autres risques associés à l'exécution de transactions de regroupement d'entreprises, comme : le risque que l'intégration des entreprises acquises échoue ; qu'une telle intégration s'avère plus difficile, chronophage ou coûteuse que prévu ou encore que les avantages attendus de l'acquisition ne soient pas réalisés ; les risques liés aux opportunités et plans futurs pour la société combinée, y compris l'incertitude des performances financières attendues et les résultats de la société combinée après la réalisation de l'acquisition proposée ; une perturbation due à l'acquisition proposée qui crée des difficultés à la conduite habituelle des affaires ou au maintien des relations avec les clients, collaborateurs, fabricants, fournisseurs ou groupes de patients ; et la possibilité que, si la société issue de la fusion n'atteint pas les avantages perçus de l'acquisition proposée aussi rapidement ou dans la mesure anticipée par les analystes financiers ou les investisseurs, le prix du marché des actions de Sanofi puisse baisser, ainsi que d'autres risques liés à l'activité de Sanofi, notamment sa capacité à augmenter les ventes et les revenus des produits existants et à développer, mettre sur le marché ou réaliser un marketing adéquat sur de nouveaux produits ; la concurrence, y compris la concurrence éventuelles des génériques ; les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, notamment liée aux données et analyses cliniques futures, aux obligations réglementaires et à la surveillance par les autorités réglementaires, comme la FDA ou l'EMA, ce qui inclut les décisions de ces autorités concernant l'approbation ou non d'un médicament, toute demande d'autorisation de mise sur le marché ou toute demande d'autorisation de mise sur le marché pouvant être déposée pour tout produit candidat ; ainsi que les décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de tout produit candidat, l'absence de garantie que tout produit candidat, si approuvé, donne lieu à une réussite commerciale ; l'approbation future et la réussite commercial des alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à bénéficier d'opportunités de croissance externes, pour effectuer des transactions connexes et/ou obtenir des autorisations réglementaires, les risques associés aux données cliniques existantes relatives au produit, y compris l'après-mise sur le marché, les risques de sécurité inattendus, les risques liés à la qualité ou à la fabrication, à la concurrence en général, ainsi que les risques associés à la propriété intellectuelle et à tout litige en cours ou futur connexe et au résultat final de ce litige ; les tendances des taux de change et des taux d'intérêt en vigueur, des conditions économiques et de marché instables, les initiatives de maîtrise des coûts et les changements ultérieurs ; et l'impact que les crises mondiales peuvent avoir sur nous, nos clients, fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux, et sur la situation financière de l'un d'entre eux, ainsi que sur nos collaborateurs et l'économie mondiale dans son ensemble. Les risques et incertitudes comprennent également les incertitudes discutées ou identifiées dans les dépôts publics auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et de l'Autorité des marchés financiers effectués par Sanofi, dont ceux répertoriés sous « Avertissement concernant les déclarations prospectives » du rapport annuel de Sanofi sur Form 20-F de Sanofi pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Sauf si la loi en vigueur l'exige, Sanofi ne s'engage aucunement à mettre à jour ni à réviser les informations ou déclarations prospectives.